



## Ecole St Julien

### INFORMATIONS RENTREE 2019/2020

Chers parents,

Afin de préparer la rentrée dans de bonnes conditions, je vous remercie de prendre connaissance des informations dont vous aurez besoin au mois de septembre.

#### **I- LA RENTREE**

Elle est fixée pour les élèves au **lundi 2 septembre à 8 h 20** et pour toute la journée. **Tous les élèves et leurs parents seront accueillis dans la cour des maternelles** ; les élèves de PS et MS de Nathalie BOUCHÉ seront accueillis en classe.

Une collation sera offerte par l'APEL (café, jus de fruits, brioches...) afin de se retrouver pour un moment convivial.

**Le calendrier des vacances scolaires vous a été remis avec le dossier d'inscription de votre enfant.** La date de sortie est avancée au mardi 30 juin après la classe. Deux journées seront rattrapées les mercredis 6 mai et 3 juin. **Je vous rappelle qu'il est important de respecter les dates des congés, conformément au courrier adressé conjointement par le préfet et l'inspecteur d'académie.**

#### **II- EQUIPE PEDAGOGIQUE ET REPARTITION DES CLASSES**

CLASSES MATERNELLES	
TPS (rentrée en janvier 2020) PS et MS	<b>Nathalie BOUCHÉ / ASEM : Mélanie CLARON</b>
MS-GS	<b>Marjolaine FOUREY et Sophie LEFEVRE (les jeudis)</b> <b>ASEM : Marjorie VUILLERMOZ</b>
CLASSES ELEMENTAIRES	
CP-CE1	<b>Amélie TRUILHE</b> en remplacement de <b>Marion LAVERSENNE</b> jusqu'à mi-janvier.
CE2-CM1	<b>Agnès HUSSON</b>
CM2	<b>Brigitte DESCOTES-LEUWERS</b>

➔ **Mme Nathalie BISSARDON**, enseignante spécialisée (à temps partiel qu'elle partagera avec les écoles de Chaponost et Brignais) sera présente une ou deux fois par semaine. Elle remplacera Marianne DUVELLE nommée sur le secteur de Mornant.

➔ **Mme Anne-Sophie Bukowinski**, psychologue scolaire, sera présente une demie journée par mois.

➔ **Mme Laurence PLAGNE et Mme Amel IMANSOUREN**, AESH, accompagnent des élèves à besoins particuliers. Leurs missions se terminent dans l'établissement en cette fin d'année. Nous attendons les décisions académiques pour la reconduction de leur contrat.

### **III- PRATIQUE**

**Horaires** : Ces horaires visent à respecter au mieux le rythme des enfants et à prolonger le temps de matinée où se déroulent les apprentissages fondamentaux.

	<b>Maternelle</b>	<b>Elémentaire</b>
<b>Matin</b>	8 h 20 – 11 h 25	8 h 20 – 11 h 35
<b>Après-midi</b>	13 h 30 – 16 h 20	13 h 30 – 16 h 30

A noter :

- Les élèves de maternelle peuvent arriver jusqu'à 8 h 35.
- **L'accueil des enseignants ne se fait que 10 minutes avant l'heure du début des cours. La surveillance n'est assurée que 15 minutes après la fin des cours.**

**Les portails seront systématiquement fermés à clef en dehors des heures d'entrées et de sorties**, pendant le temps scolaire.

**Garderie du matin et de midi** : Elle est accessible à tous les enfants et fonctionnera dès le mardi 3 septembre le matin de 7 h 30 à 8 h 10 et le midi de 11 h 35 à 12 h 15 et se déroulera dans le bâtiment de la maternelle.

**Garderie du soir** : Elle aura lieu de **16 h 30 à 18 h 30** dès le lundi 2 septembre, et se déroulera dans le bâtiment du primaire.

**Ludothèque** : Elle fonctionnera le vendredi soir de **16 h 30 à 18 h**. On pourra jouer et emprunter des jeux. Des informations complémentaires vous parviendront dès la rentrée dans le cahier de correspondance.

**Salle de convivialité** : Elle fonctionnera dès le lundi 2 septembre. Nous vous rappelons que ce service n'est accessible qu'aux enfants non jarréziens.

**Cantine** : Nous vous rappelons que ce service est municipal. Merci de vous adresser directement en mairie ou de consulter son site Internet.

**Fournitures** : Elles vous sont communiquées avec ce courrier. Vous pourrez également les trouver sur le site Internet de l'école.

**Livret scolaire** : Pour les élèves d'élémentaire, pensez à le signer électroniquement avant le 2 juillet et pour les élèves de maternelle, de le rapporter avant le 2 juillet également.

Dans l'attente de vous retrouver pour une nouvelle année de collaboration, recevez, chers parents, mes sincères salutations.

Marjolaine FOUREY

Le chef d'établissement